

VILLE DE CARCASSONNE

N° 25154

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**MAGIE DE NOËL 2025
MARCHÉ PUBLIC NÉGOCIÉ**

Vu la délibération n°023 du 25 septembre 2025 portant sur la Magie de Noël 2025,

Considérant l'organisation d'une manifestation dénommée « Magie de Noël 2025 » qui se déroulera du 3 décembre 2025 au 3 janvier 2026, la ville propose de nombreuses animations dont :

- Le Marché de Noël et ses chalets
- Des attractions sportives et ludiques
- Des animations, spectacles, jeux, animations déambulatoires, manifestations culturelles, spectacles de rues et créations.

Je décide

- de conclure un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable, conformément aux dispositions de l'article R2122-3 du code de la Commande Publique, pour des spectacles itinérants créés avec une licence artistique n°2-103-76-70 par la société ROSEBASILIC pour un montant de cession de 65 000€HT
- de verser un acompte de 40% du devis à la signature du contrat de cession.

Carcassonne, le 15 octobre 2025

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20251015-27235-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2025

Publication : 22/10/2025